

Labbeville



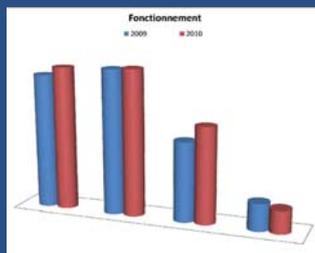
infos



Le Bulletin d'informations
Municipales
Mai 2010
n°36



Aire de jeux p. 10



Budget 2010 p. 7



La St Jean 2010 p. 12



Concours Villages fleuris p.13





Acette époque de vote du budget communal prévisionnel qui vous est exposé plus loin dans ce bulletin, je tiens à vous faire part de mon inquiétude quant aux nouvelles dispositions prises par l'assemblée départementale du Conseil Général qui engagent les années à venir.

Pourcentage de moins de 25 ans
La subvention accordée à la commune en septembre 2009 par le Conseil Général du Val d'Oise, au titre du contrat rural pour rénovation de bâtiments communaux va être intégrée dans ce nouveau contrat.

Nous avons été amenés à renoncer, pour cette année, à effectuer les travaux de réfection de voirie communale route d'Hérouville.

Depuis 40 ans le Conseil Général du Val d'Oise accompagnait les projets des communes par des subventions nécessaires à leur financement.

Dorénavant, le Conseil Général a instauré « le contrat départemental » d'une durée de 4 ans. Le montant de la participation annuelle attribué à Labbeville a été fixé à 33.834,47 € suivant les indicateurs suivants :

Potentiel fiscal par habitant
Effort fiscal de la commune
Revenu moyen déclaré par habitant
Pourcentage de logements sociaux



Il nous appartient donc de nous retourner vers d'autres financeurs tels que l'Etat, le Parc Naturel Régional du Vexin Français... qui peuvent collaborer à la réalisation de nos projets.

Je souhaite terminer sur une note plus légère en vous invitant à profiter de ces beaux jours de printemps dans notre belle vallée du Sausseron...

Lyne Renard

Mairie de Labbeville

1, grande rue
95690 Labbeville

Tel: 01 34 70 60 15
Fax: 01 30 34 71 17

www.labbeville.fr
E-mail: mairie@labbeville.fr

[Horaire d'ouverture](#)

Lundi 09h30 - 12h30

Mardi 14h00 - 19h00

Jeudi 14h00 - 17h00

Les 1er et 3ème Samedis du mois 10h - 12h

Permanence du Maire et des Adjointes
les Mardis et Jeudis



M. Jean-Marie Delière
01 34 70 84 73
06 22 58 70 62



M. Michel Richard
06 74 28 47 74



M. Christan Dumet
01 34 80 17 70
06 85 58 49 89



M. Alain Devillebichot
01 39 37 80 43
06 09 11 01 23



M. Sylvain Berté
01 39 37 80 93
06 62 49 30 32



M. Marc Audren
01 34 70 62 97



M. Thierry Meyer
01 30 34 71 56
06 07 13 37 72



M. Jean-François Foucart
01 34 70 62 30
06 33 24 04 55



Mme Christine Hennebelle
01 30 34 70 66



Mme Caroline Chapotin
01 30 34 71 12

Extraits des comptes rendus des conseils municipaux



Voici un résumé des décisions prises sur ces derniers mois en conseil municipal.
L'intégralité des comptes rendus est disponible en mairie ou en ligne sur notre site.

Conseil du 1er octobre 2009

1 Le conseil décide de saisir le tribunal Administratif concernant le litige qui l'oppose au service des domaines: clauses abusives dans le contrat d'achat du terrain cadastré AC75 et AC76. Il désigne Maître Patrick Anthian pour représenter les intérêts de la commune

2 Mme le maire indique que le contrat rural a été accepté par le conseil général et doit l'être voté maintenant par le conseil régional (le 13 Novembre).

3 Le conseil décide de placer la somme de 354.000,00 € sur un compte à terme de 3 mois au taux en vigueur et donne pouvoir au Maire pour renouveler dorénavant ce placement. Le conseil sera tenu informé des décisions prises.

4 Le conseil décide d'affecter (en régularisation) le crédit supplémentaire de 13.093,00 € (non prévu au budget primitif 2009) en recette à l'article 10222 fonds globalisés FCTVA. Cette somme ayant été reversé par l'état après le vote du budget.

5 Il est évoqué la demande de prolonger la durée de l'éclairage public le samedi soir en la réduisant le reste de la semaine. La décision est reportée à une séance prochaine.

Conseil du 5 Novembre 2009

1 Le conseil décide de faire adhérer la commune au groupement de commandes du Conseil général du Val d'Oise pour la réalisation d'un diagnostic pour l'accessibilité aux personnes handicapées des bâtiments et équipements publics.

2 Le conseil décide d'accepter le programme des travaux de réfection de la voie communale Chemin d'Hérouville (entre l'entreprise FOREM et le carrefour Grande Rue) à effectuer pour un montant HT de 101.776,00 €, demande au cabinet Etude Urbaine 11 rue des Saules 95450 VIGNY d'effectuer la maîtrise d'oeuvre des travaux. Il sollicite l'aide du département au titre du programme TRASERR 2010 sur la base de 91.500,00 € HT et décide de prendre à sa charge la part non subventionnée.

3 Le conseil décide, concernant les Travaux d'amélioration et intégration dans l'environnement de l'éclairage public rue de l'Ancienne Gare, d'accepter la proposition faites par la SICAE en date du 19/10/2009, pour un montant HT de 4.648,90 € (5.560,08 € TTC). Il sollicite l'aide financière de Conseil Général du Val d'Oise et du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité du Gaz et des Télécommunications du Val d'Oise. Il s'engage à prendre en charge la part non subventionnée.

4 Le conseil décide de se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance que le Centre Interdépartemental de Gestion va engager début 2010 conformément à l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Ce contrat qui constitue une couverture complémentaire obligatoire pour les employés communaux. Il prend acte que les taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat groupe d'assurance souscrit par le CIG à compter du 1er janvier 2011.

5 Le conseil décide de maintenir le financement de la sortie annuelle aux plus anciens (plus de 65 ans).

6 Le conseil autorise Madame le Maire à signer tout document relatif au dossier de demande de permis de construire pour l'aménagement du futur atelier communal (contrat rural).

7 Le conseil accepte la réalisation d'une aire de jeux pour un montant inférieur à 20.000,00 €.

Il sollicite l'aide financière du Parc Naturel Régional du Vexin Français et s'engage à prendre à sa charge la part non subventionnée.

Conseil du 3 Décembre 2009:

1 Le Conseil décide d'adhérer au groupement de commande de la Communauté de Communes de la Vallée du Sausseron pour travaux d'urgence de voirie. Il fixe comme seuil maximal d'intervention 7000 € annuel.

2 Le conseil décide de fixer le tarif des photocopies à 0,20 € la photocopie A4.

3 Le conseil décide de vendre la bennette du tracteur communal, matériel d'occasion ne figurant plus à l'inventaire communal pour un montant de 150 € TTC.

4 Le conseil décide de verser au C.C.A.S le produit des recettes encaissées en régie communale pour un montant de 1176,55 €.

5 Le conseil autorise Madame le Maire à exercer au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire.

6 Le conseil adopte la possibilité de faire financer par le PNR un diagnostic énergétique des locaux appartenant à la Mairie, afin de connaître précisément les travaux à engager (amélioration de l'isolation, source d'énergie (chaudières) et la consommation d'électricité...). Cette subvention intervient à la hauteur de 70% du coût HT (plafonné à 15.000 €).

7 Le conseil relance l'aménagement du 2eme étage de la Mairie pour un montant de 10.800 € HT.

Conseil du 7 janvier 2010:

1 Le conseil accepte le devis établi par la Sté COMAT & VALCO/MONTAGNAC (34) d'un montant de 16 989,18 € pour la réalisation d'une aire de jeux et sollicite l'aide financière du Parc Naturel Régional du Vexin Français.

2 Le conseil décide que le salage de la route d'Hérouville sera fait sur toute sa longueur par notre personnel, avec les moyens de la commune, que le sel nécessaire sera fourni par nos voisins

(Hérouville et Nesles la vallée) si la commune d'Hérouville est d'accord (envoi d'un courrier).

3 Le conseil décide d'attribuer l'indemnité de conseil de l'exercice 2009 au Trésorier Municipal Mr Jean-Jacques LE GUYADER pour un montant net à payer de 332,13 €

4 Le conseil adopte la proposition de création d'un emploi de rédacteur principal remplaçant l'emploi de rédacteur (pour une durée de 35 heures hebdomadaire).

5 Le conseil nomme Madame RENARD, Maire, délégué représentant les élus au Comité National d'Action Sociale (CNAS) pour le personnel communal.

6 Le conseil décide de placer la somme de 354.000,00 € sur un compte à terme de 12 mois au taux en vigueur et donne pouvoir au Maire pour renouveler dorénavant ce placement. Le conseil sera tenu informé des décisions prises.

Conseil du 4 Février 2010:

1 Le conseil valide le choix de l'entreprise BSC pour la réalisation du diagnostic énergétique de trois bâtiments communaux (le foyer rural, l'école ainsi que les logements situés au-dessus, la cantine scolaire et le logement au-dessus) pour un montant de 4.275€ HT. (5.113,00 € TTC) et sollicite une aide financière auprès du Parc Naturel Régional du Vexin Français (P.N.R.).

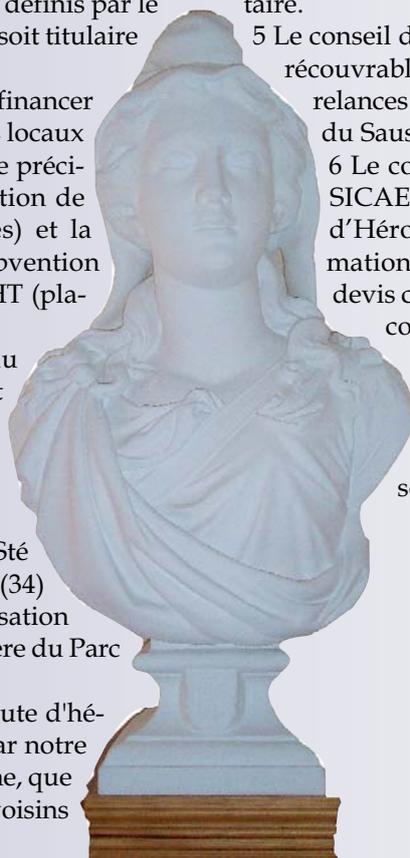
2 Le conseil approuve l'adhésion de la commune de Labbeville aux Formations d'Initiatives Locales (F.I.L) de la Communauté de commune de la Vallée du Sausseron.

3 Le conseil approuve les nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement et l'Assainissement de la Vallée du Sausseron.

4 Le conseil accepte le complément d'heure au contrat de maintenance informatique du 19/03/2009 suivant la proposition commerciale n°S090304 d'Adéquation Consulting (NESLES LA VALLEE). Il en est de même pour le devis n° DC0014 du 14/01/10 pour un montant de 861,12 € TTC concernant 12 heures de maintenance complémentaire.

5 Le conseil décide la mise en non valeur de recettes irrécouvrables pour un montant total de 61€ (frais des relances effectuées pour le recouvrement des taxes du Sausseron).

6 Le conseil est informé d'une proposition de la SICAE pour rajout d'un point d'éclairage rue d'Hérouville et projet de réduction de consommation sur l'éclairage public. Il apparaît que le devis concernant le point d'éclairage nécessite un complément d'information. Pour ce qui est de la réduction de consommation de l'éclairage public l'investissement qu'il implique de 34.000 € ne pourrait pas être amorti avant 50 ans, ce qui paraît déraisonnable.





Hopitaux- Cliniques

Centre hospitalier de Pontoise
Clinique Sainte Marie (à OSNY) 01.34.20.96.96.
La clinique Conti et L'Hôpital - Fondation Chantepie-Mancier à L'Isle-Adam 0826 968 968

MEDECINS GENERALISTES

AUVERS-SUR-OISE
Le Queignec Jean-Louis 23 rue Pois 01 30 36 10 65
Salon Michel 37 rue François Villon 01 30 36 75 58
Deschamps-Bardouillet Martine 01 34 48 00 90
Heurtin Bernard Villon 01 30 36 70 46

ENNERY
Payet Jean-Philippe 01 30 32 47 34

NESLES LA VALLEE
Hoizey Yves 01 34 70 67 70

Razafindrakoto Soloharison 01 34 70 80 16
1 Bis r Thiebault

VALLANGOUJARD
Bellenot Jean-Pierre 01 34 66 55 22

INFIRMIER(E)S

AUVERS-SUR-OISE
Richard Emmanuelle et Gueux Claudine
01 30 36 75 24

ENNERY
Ferrier Louisa 01 30 32 52 59
Schitter Catherine 01 30 37 15 84

NESLES-LA-VALLEE
TRISTRAM Christelle 01 39 37 81 88

MASSEURS-KINESITHERAPEUTES

AUVERS-SUR-OISE
Gillet Alain 01 30 36 74 77
Touboul Corinne 01 30 36 16 90 / 06 80 84 36 64
Vercammen Denis 01 30 36 18 14

ENNERY
LE TALLEC Jean-Marie 01 30 32 66 12
BORGES Jean-Daniel 01 30 32 66 12

NESLES-LA-VALLEE
Lorentz Alain, Pouliquen Catherine et Bax Huguette
01 34 70 65 03

Quelques règles pour bien vivre ensemble

Notre comportement doit être dicté par le respect de autres ; c'est de chacun de nous que cela dépend. En règle générale, toutes les nuisances sont à éviter, qu'il s'agisse des bruits (musique, bricolage, klaxons, moteurs, aboiements, cris) ou des nuisances visuelles (mauvais entretien, décharges, bric à brac inesthétique, papiers jetés n'importe où,...).



Balayage des trottoirs : les habitants sont tenus de balayer le trottoir sur le devant et les côtés de leur habitation.

Entretien des abords de propriétés : les riverains doivent élaguer les arbres, les arbustes ou haies qui ne doivent pas gêner le passage des piétons, ni empêcher la visibilité pour la circulation des automobilistes.



Gestion des nuisances sonores occasionnelles
Nouveaux horaires prescrits par arrêté municipal

Jours ouvrables : 8h30 -12h et 14h30 - 19h30.
Les Samedis : 9h00- 13h00 et 16h00 - 19h00.
Les Dimanches et jours fériés: 17h - 19H00.

GENDARMERIE



Participez à la lutte contre les cambriolages si des comportements vous semblent douteux. Et avant votre absence pensez à prévenir la Gendarmerie de Parmain. Des rondes sont organisées.

Tel : 01 34 73 34 17
71, rue du Marechal Foch
95620 Parmain

SERVICES PUBLICS

Information sur vos droits et toutes démarches administratives :

Téléphone : 3939 – site : www.service-public.fr

Pièces administratives

Les passeports biométriques sont en circulation depuis le 14 mai 2009, Seules les Mairies équipées sont en mesure de les délivrer. Pontoise, l'Isle Adam, Auvers s/Oise sur RdV 01.30.36.70.30 figurent sur la liste (95) consultable en Mairie de Labbeville. Les formulaires de demande peuvent être délivrés en Mairie de Labbeville où vous obtiendrez tout autre information sur le site de la Préfecture www.val-doise.pref.gouv.fr



Les bibliothèques des villages voisins vous accueillent:

GENICOURT: La bibliothèque est ouverte au public les mercredis de 14H30 à 16H30
les jeudis de 16H à 17H30
Les samedis de 10H30 à 12H30
Les enfants et les adultes sont reçus, l'inscription est gratuite. Le prêt est de 3 livres pour 3 semaines et de 2 CD ou CD-ROM pour 2 semaines. Vous pouvez réserver si vous désirez un document particulier car les bibliothécaires travaillent en réseau. Des animations sont proposées: accueil d'écrivain ou d'exposition.

ENNERY :ouverture lundi, mardi, jeudi, vendredi de 16H30 à 18H.

NESLES LA VALLEE: mercredi après-midi
Téléassistance :

Le service téléassistance

permet aux bénéficiaires d'être reliés 24 H sur 24 et 7 jours sur 7 à une centrale d'écoute et donc de recevoir l'aide des secours d'urgence ou de l'entourage
Le Conseil général finance la prestation de 14,19 € mensuels :
-intégralement pour les personnes non imposables,
- partiellement pour les personnes imposables et bénéficiaires de L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA).

Ce dispositif mis en place par le Conseil général permet d'améliorer le maintien dans de bonnes conditions des personnes âgées et handicapées à leur domicile, leur offrant ainsi une vie plus sereine.

Pour plus d'informations : 01 46 12 12 12

REPAS A DOMICILE

Service instructeur : Direction des personnes âgées
Service information et soutien à domicile pour les personnes âgées tél : 0134257643

La demande est à déposer auprès du C.C.A.S. de votre commune :

Conditions à remplir

- disposer de ressources qui ne soient pas supérieures à celles prévues (soit 692,43 euros/mois pour une personne seule et 1147 euros pour un couple)

CINEPASS VO : LE CINEMA A TARIF REDUIT POUR LES COLLEGIENS

La carte Cinépass VO, créée par le Conseil général, permet aux collégiens de bénéficier de réductions dans 20 cinémas du Val d'Oise.

Entièrement gratuite, cette carte est valable pour toutes les séances, 7 jours sur 7, y compris pendant les vacances scolaires. Elle est personnelle et comprend l'identité du collégien ainsi que son établissement. Elle donne droit à des réductions de 0,5 à 2,5 € selon le cinéma. 20 cinémas participent au dispositif.

Agenda

Le 2 mai : Un voyage au cœur de l'histoire du Vexin Français. Animations et reconstitutions historiques à GOUZAN-GREZ, randonnées pédestres et VTT à US, randonnées équestre.

Le 6 mai : Conseil Municipal

Le 8 mai : Commémoration de l'armistice à 9H45

Le 12 juin: Tournoi de boules (frol)

sur le terrain de l'ancienne gare (inscription sur place à 13h30). En fin d'après-midi, après remise des coupes et médailles, ceux qui souhaitent prolonger ce moment convivial peuvent apporter leurs grillades à apprêter sur les barbecues mis à leur disposition.

Contact : Jean-Claude Lennes 01 34 70 66 79

Le 3 juin : Conseil Municipal

Le 6 juin : Fête du Parc 2010 à Jambville

Célébrons la biodiversité ! Pour sa 10e édition, la Fête du Parc s'installe au château de Jambville dans les Yvelines, et célébrera, en cette année mondiale de la biodiversité, ce qui constitue l'une de ses richesses premières. Entrée libre au château de Jambville, à partir de 11h. Informations au: 0 810 16 40 45.

Le 19-20 juin: Fête d'Hédouville

Le 26 juin: Fête de la St Jean à Labbeville

Le comité d'animation de notre commune organise le grand pique-nique de la St Jean au centre du village. Un apéritif sera offert. Barbecue à disposition, amenons nos grillades et notre bonne humeur.

Cette année au programme: la buvette sera tenue par la municipalité, animation musicale, jeux et le feu d'artifice sera tiré de la place. Comme pour les éditions passées nous vous attendons nombreux.

Le 1 juillet : Ouverture de la chasse aux escargots !

Le 12 Septembre: Jeux intervillages à Livilliers

Suite à la victoire en septembre dernier de l'équipe de Livilliers, nous devons relever les défis de la 32ème édition de la fête Cantonale.

SMIRTOM du VEXIN

Lors de l'assemblée générale qui s'est tenue le 8 avril 2010, le budget primitif principal, ainsi que le budget primitif annexe de la collecte sélective, ont été adoptés à l'unanimité.

Ils s'équilibrent respectivement à 9.869.615€ et à 3.202.607€.

Par ailleurs, dans la perspective du renouvellement du contrat de collecte qui viendra à échéance l'an prochain et soucieux de maintenir un service de qualité au meilleur prix possible, le bureau du SMIRTOM a commandé une étude d'optimisation. Il nous semble intéressant de faire une large place aux premiers éléments de cette étude qui ont été présentés à l'A.G.

A) Constats :

Généralités :

Le choix par le concessionnaire de bennes bi-flux diminue la charge utile d'ordures ménagères (7t au lieu de 11) ce qui allonge les tournées et entraîne un vidage intermédiaire pour 45% des tournées d'O.M.

Il a imposé le recours à :

- un équipage et à une benne de plus (14 au lieu de 13)
- des heures supplémentaires pour tous les équipages.

A.1 Le verre :

2 modes de collecte concurrents :

- 104 colonnes d'apport volontaire disposées sur 55 communes représentant 63 800 habitants
- collecte hebdomadaire en porte à porte, plus confortable et permettant un meilleur taux de captage (+ 14% par rapport à la moyenne nationale)
- un coût plus élevé
- un faible taux de la présentation des bacs : 23%

A.2 Emballages et Journaux Revues Magazines :

Taux de présentation des bacs :

- EMB : 44%
- JRM : 13%

42 % des bacs d'emballages sont également présentés la semaine suivante

Le tri des EMB et JRM s'effectue au centre de Vigny qui appartient au SMIRTOM. Sa localisation est idéale car il est situé près du dépôt du collec-



teur et au centre du territoire du SMIRTOM. Par ailleurs, il est peu mécanisé et bien adapté à la collecte séparée des EMB et de JRM.

B) Comparaison des coûts reconstitués* aux coûts de référence (moyenne nationale habitat semi-rural) :

B.1 Points forts du SMIRTOM :

- Collecte des O.M résiduelles : 50,50€ HT/T (-38%)
- Collecte des encombrants ménagers : 89,35€ HT/T (24%)
- Fréquence de collecte optimisée
- Tri des JRM : 49,40€ HT/T (-15%)
- Flux entrant d'excellente qualité (3% de taux d'erreur sur les JRM, 12% sur les EMB)
- Déchetteries : 17,40€ HT/HAB (-13%)

B.2 Points faibles du SMIRTOM :

- Collecte des emballages : 361€ HT/T (+83%)
- Collecte des JRM : 192€ HT/T (+22%)
- Collecte du verre en porte à porte : 198€ HT/T (+42%)
- Collecte du verre en apport volontaire : 49€ HT/T (+27%)
- Fréquence de collecte trop élevée
- Concurrence entre les deux modes de collecte du verre

C) Axes d'optimisation du service :

C.1 Densifier les circuits de collecte :

- Collecte toutes les deux semaines des emballages, des JRM
- Collecte en mélange des emballages

et des JRM

- Collecte toutes les deux semaines du verre

C.2 Supprimer la concurrence des 2 modes de collecte du verre :

- Suppression de la collecte en points d'apport volontaire
- Suppression de la collecte en porte à porte (et développement des points d'apport volontaire).

D) Conclusion :

La déclinaison de ces axes d'optimisation aboutit à 5 scénarii qui seront étudiés plus à fond au cours des mois prochains et présentés à une prochaine A.G.

* : le coût reconstitué prend en compte l'amortissement du parc de contenants et l'ensemble des moyens déployés par le concessionnaire.

Questions diverses :

- Le Président fait état d'une lettre que le concessionnaire, SEPUR, a jugé utile d'adresser à toutes les mairies du ressort du SMIRTOM. Dans ce courrier, M. MATUSZEWSKI se plaint des tracasseries dont SEPUR serait l'objet et indique qu'il ne se fait pas d'illusion sur le renouvellement du contrat. J-C BOIRAU indique à l'A.G qu'il a peu goûté la méthode et donne lecture du courrier qu'il a adressé en retour à SEPUR. Une copie de ce courrier sera adressé aux mairies.

Christian Dumet

BUDGET / FINANCES 2010

Dans sa séance du 1er avril 2010 le conseil municipal a approuvé à l'unanimité :

- le compte administratif et le compte de gestion 2009, visés par l'agent comptable,
- l'affectation des résultats 2009 sur le budget primitif 2010,
- le budget primitif pour 2010

Les taux des taxes foncières (bâti et non bâti) et d'habitation, tels qu'ils lui ont été présentés par la commission budget / finances, ont été adoptés à une large majorité (1 voix contre, 2 abstentions et 8 voix pour).

Après trois années consécutives de stabilisation de la part communale des taxes foncières et d'habitation, vos élus ont estimé nécessaire d'augmenter légèrement cette part en la majo-

rant de 1,21%. Cette majoration s'ajoutera à celle des bases, +2,67%, telle qu'elle ressort des documents transmis par le Trésor Public. L'évolution des bases prend en compte tout à la fois l'inflation (pour 1,20%) et la revalorisation de la valeur locative des biens qui ont été améliorés par des travaux ou taxés pour la 1ère fois. Cette décision a été prise afin d'assurer à votre commune le même niveau de recettes fiscales que l'an passé, alors même que le montant des droits de mutation que nous percevons, se replie sous l'effet de la crise (38 100€ en 2007, 40 300€ en 2008, 34 500€ en 2009, 30 000€ attendus en 2010). Elle permet de maintenir un niveau correct d'entretien et de développement de notre patrimoine communal.

Nous indiquons les principales données ci-dessous. Bien entendu, ceux

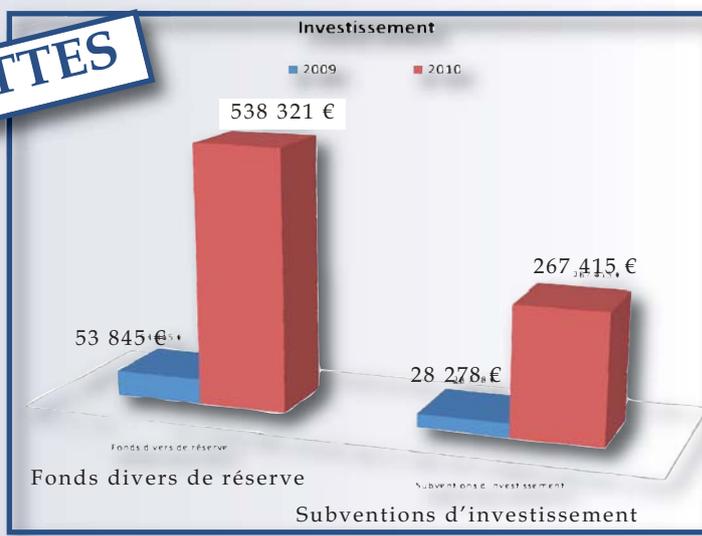
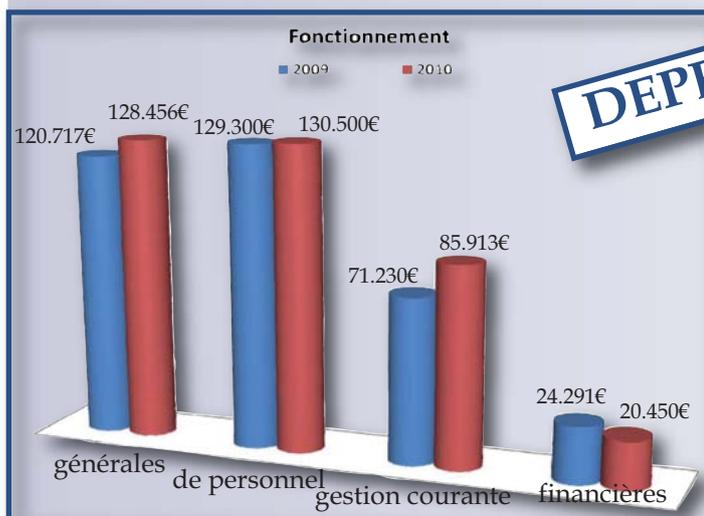
des Labbevillois qui le souhaitent peuvent obtenir des précisions auprès de leurs élus ou de la mairie :

Compte Administratif de l'exercice 2009 :

Recettes 2009 : 469 284 €
 Dépenses 2009 : 376 486 €
 Solde de l'exercice 2009 : 92 936 €

Comparaison des budgets primitifs votés pour 2009 et 2010 :

Les budgets primitifs 2009 et 2010 s'équilibrent respectivement à 1.089.263€ et à 1.414.339€. De ces chiffres nous pouvons extraire les grandes masses suivantes :



Taux des taxes foncières 2009 et 2010 pour Labbeville et comparaison avec les taux moyens communaux pour 2008 et 2009

T A X E	Labbeville		Niveau national		Niveau départemental	
	2009	2010	2008	2009	2008	2009
Habitation	11,56%	11,70%	14,57%	14,97%	14,94%	15,41%
Foncier bâti	5,09%	5,15%	18,74%	19,32%	19,01%	19,67%
Foncier non bâti	50,16%	50,77%	44,81%	45,50%	58,14%	59,67%

Syndicat d'eau potable

L'année 2009 a été marquée par une pause dans la réalisation de nos travaux de rénovation du réseau et des installations du syndicat, pour deux raisons principales:

Nous avons suspendu le programme de remplacement des anciens branchements en plomb, qui n'est désormais plus financé par le Conseil Général. Sur les cinq communes du syndicat, 168 branchements ont été rénovés et 66 resteront à faire lorsque les politiques budgétaires de nos collectivités locales auront évolué.

Poursuivre ce programme sans financement complémentaire aurait imposé une hausse des factures d'eau déraisonnable.

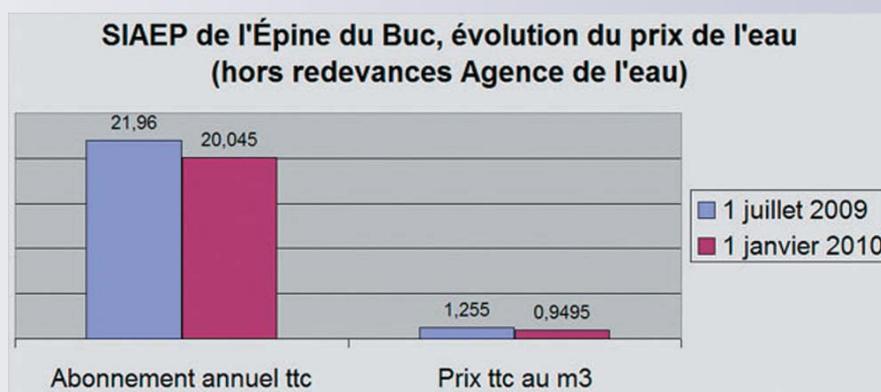
Aucune crainte sur la qualité de l'eau distribuée, puisque nous respectons déjà largement l'objectif 2013 d'un taux de plomb inférieur à 10 micro grammes par litre.

Nous avons choisi de confier à nouveau l'exploitation du service à la société Veolia-eau, sous forme d'un contrat d'affermage en Délégation de Service Public.

La procédure imposée depuis 1993 par la loi Sapin est longue et complexe _un an!_, mais elle garantit une réelle mise en concurrence et une transparence

dans les conditions d'attribution. Sur la base d'un contrat totalement revu, Veolia assure en notre nom la production et la distribution de l'eau, l'entretien des installations du syndicat avec un programme de renouvellement

veau contrat se traduira pour chaque abonné par une amélioration de la tarification: réduction de la part fixe qui était déjà faible pour ne pas pénaliser les "petits" consommateurs, diminution du prix au m3 et application de nou-



contractuel, les interventions d'urgence et de dépannage courant, ainsi que la gestion de toutes les demandes des abonnés concernant la facturation, les interventions techniques et la qualité du service en général.

Le numéro d'appel est indiqué sur chaque facture: 0811 900 400. Bien entendu, les représentants de Labbeville dans le syndicat restent à votre disposition: Christian Dumet, Michel Richard et Thierry Meyer au 06 18 44 00 50.

Au-delà des aspects techniques, ce nou-

velles formules d'actualisation qui amèneront une évolution tarifaire plus conforme à la réalité des coûts.

Vous trouverez plus de détails sur le fonctionnement du syndicat sur le site de la commune www.labbeville.fr rubrique Syndicats/Eau potable SIAEP.

Thierry Meyer

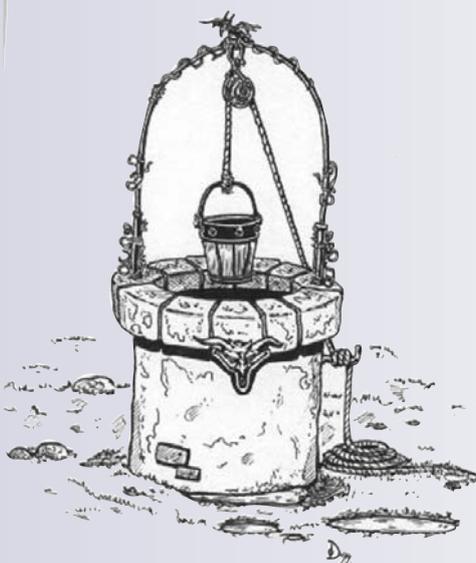
PUITS ET FORAGES A USAGE DOMESTIQUE

Le Bureau de la Police de l'Eau, qui dépend de la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture (D.D.E.A.) nous rappelle que depuis le 1er janvier 2009, la déclaration en mairie des puits et forages à usage domestique est obligatoire. En effet, le décret 2008-652 du 23 juillet 2008 impose à tout particulier utilisant ou souhaitant utiliser un ouvrage de prélèvement d'eau souterraine (puits ou forage) à des fins d'usage domestique (prélèvement inférieur ou égal à 1000m³ / an - article R.214-5 du code de l'environnement) de déclarer cet ouvrage ou son projet à la mairie de la commune d'implantation de l'ouvrage.

C'est donc une obligation réglementaire, que l'ouvrage soit existant ou en projet, utilisé ou non, et ce même s'il est déjà déclaré au titre du code minier. La commune a en charge d'enregistrer et de conserver les informations contenues dans la déclaration.

Nous invitons les Labbevillois concernés à se rapprocher de la mairie et re-

produisons ci-dessous l'article 214-5 qui définit l'usage domestique de l'eau.



Article R214-5

Constituent un usage domestique de l'eau, au sens de l'article L. 214-2, les prélèvements et les rejets destinés exclusivement à la satisfaction des besoins des personnes physiques

propriétaires ou locataires des installations et de ceux des personnes résidant habituellement sous leur toit, dans les limites des quantités d'eau nécessaires à l'alimentation humaine, aux soins d'hygiène, au lavage et aux productions végétales ou animales réservées à la consommation familiale de ces personnes.

En tout état de cause, est assimilé à un usage domestique de l'eau tout prélèvement inférieur ou égal à 1 000 m³ d'eau par an, qu'il soit effectué par une personne physique ou une personne morale et qu'il le soit au moyen d'une seule installation ou de plusieurs, ainsi que tout rejet d'eaux usées domestiques dont la charge brute de pollution organique est inférieure ou égale à 1,2 kg de DBO₅.

Christan Dumet

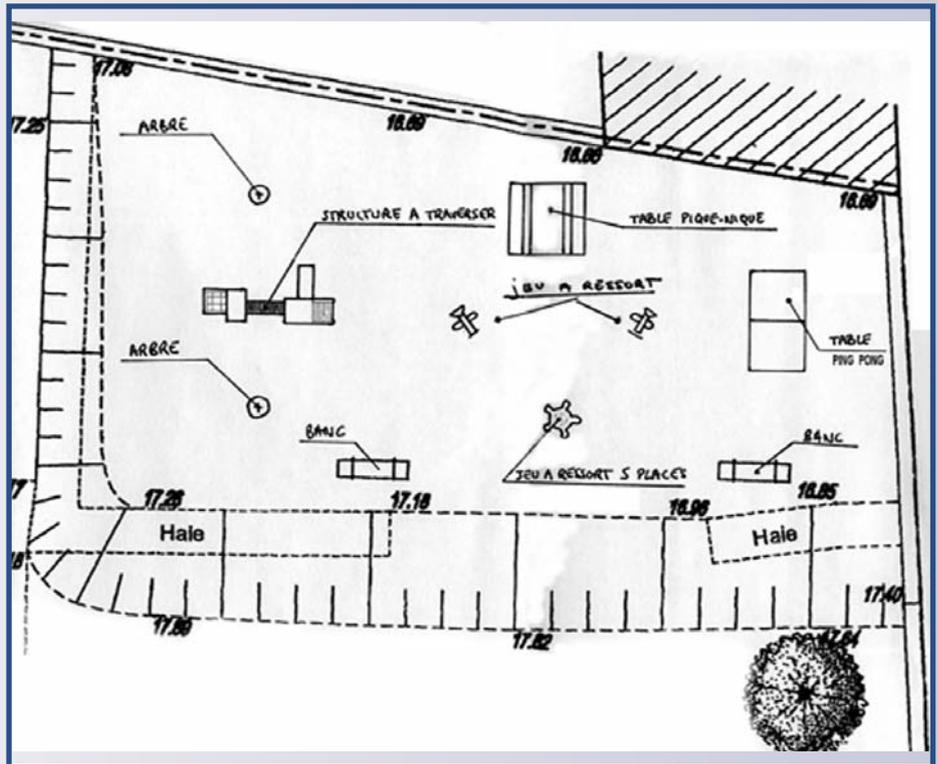
Enquête sur la possibilité d'usage du gaz de ville.

Des Labbevillois nous ont demandé d'étudier la possibilité d'avoir recours au gaz de ville, ce qui nécessiterait un raccordement avec le réseau de Nesles la Vallée. Afin d'étudier cette possibilité, et d'entreprendre un travail d'approche auprès des différents opérateurs nous aurions besoin de connaître le nombre de foyers qui seraient intéressés (le coût du gaz de ville serait plus ou moins inférieur de 2,5 points par rapport à celui en cuve). Les personnes concernées sont invitées à se faire connaître par un petit mot en Mairie. Par avance merci.

JM. Delière / JF. Foucart

Aire de jeux

Prochainement une aire de jeu sera aménagée sur la place du village. A proximité immédiate de l'école, elle permettra aux jeunes enfants et à leurs parents de se rencontrer. Chacun pourra passer un moment agréable en jouant sur des structures adaptées aux plus petits ou sur des jeux à ressorts. Une table de ping pong sera accessible aux plus grands. Les adultes et les enfants pourront goûter sur une table de pique-nique à leur hauteur. Le terrain restera enherbé conformément aux recommandations du PNR qui nous a aidés financièrement dans notre démarche.



Marc Audren

HARAS DE LA CHAPELLE

Centre Equestre & Poney-Club

Leçons sur chevaux et poneys dressés
 Baby-Poney pour les plus jeunes
 Carrousel : Le haras de la chapelle a gagné le championnat de France
 Promenades
 Randonnées
 Attelage
 Voltige

5, route de MERU - 95810 Vallangoujard
 Ecurie : Tél. : 01 34 66 20 41
 Fax : 01 34 66 53 55

E-mail : haras-de-la-chapelle@wanadoo.fr
contact@haras-de-la-chapelle.com



Pensions

Boxe , Travail , Pré (nos herbages)

Compétitions

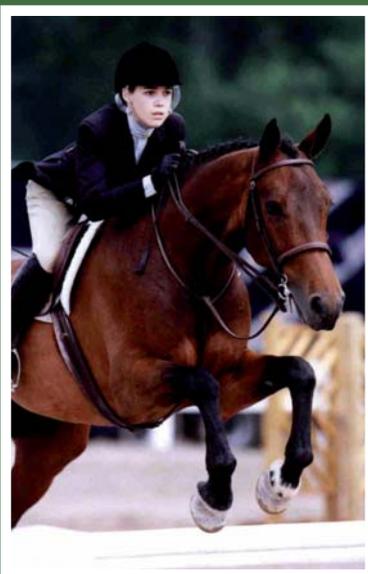
CSO, CCE, Dressage Participations aux championnats de France Poneys et 5ième Catégorie (La Motte Beuvron) , Participations aux championnats des jeunes (des poussins aux juniors) , aux championnats 4ième et 3ième catégorie . Le Haras de la chapelle dispose de deux camions pour emmener les compétiteurs

Préparation et exploitation

Débouillage, concours modèles et allures , exploitation jeunes chevaux (SHF) , Chevaux d'âge en seconde catégorie.

Levage

Prise en pension de poulinières et de poulains , prise en charge des poulinaiges



Labbeville le 26 juin



Pique-Nique suivi
Feu de la St Jean
& Feu d'artifice

CONCOURS DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS 2010



Après une première participation en 2009, couronnée du 4ème prix dans notre catégorie nous participerons à l'édition 2010 du concours départemental. A cette occasion, nous souhaitons associer le plus largement possible la population de notre village.

Nous invitons les jardiniers amateurs à s'inscrire auprès de la mairie dans les catégories suivantes :

- maison avec jardin visible de la rue,
- décor floral installé sur la voie publique,
- balcon ou terrasse,
- fenêtre ou mur,
- ferme fleurie.

Le classement des concurrents s'effectuera sur la base des critères suivants : fleurissement, intégration dans le site, originalité, propreté.

Le jury départemental visitera notre village la dernière semaine de juin ou la première de juillet.

Nous projetons également d'organiser l'an prochain une bourse d'échange de plantes et de graines et souhaitons que les amateurs se manifestent afin que nous puissions avancer sur l'organisation de cet évènement (date, modalités...). Vos contacts : Jean-Marie Delière (01 34 70 84 72) et Caroline Chapotin (06 74 79 88 72)
Christian Dumet



60 ANS DE MARIAGE !

Ce dimanche 4 avril, Lyne RENARD, assistée de Jean-Marie DELIÈGE, frère du jeune marié, a eu le plaisir de recevoir en notre mairie Eliane et Guy DELIÈGE afin de célébrer leurs noces de diamant et leur remettre un diplôme ainsi qu' une médaille commémorative.

Labbevillois de longue date, Eliane est née dans notre village et Guy y demeure depuis 1948, nos sympathiques concitoyens ont fondé leur famille le 15 avril 1950. De cette union sont nés 7 enfants (6 filles et 1 garçon). Jardinier émérite, Guy fournit les bons produits dont Eliane régale leurs enfants,

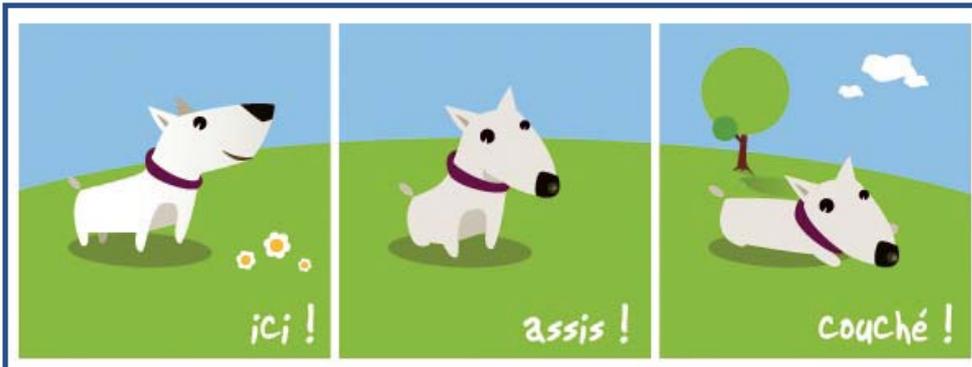
leurs 12 petits enfants et, jusqu'à présent, leurs 4 arrière petits enfants. Une belle tablée pour les jours de fête !

Christian Dumet





Vous possédez ou envisagez d'acquérir un chien



Vos obligations :

Vous êtes responsable vis à vis des personnes, accompagnées ou non d'animaux, que vous pouvez croiser. Veillez à garder votre chien chez vous ou à vos côtés dans les meilleures conditions de sécurité. Il vous appartient de prendre toutes les mesures adaptées pour l'empêcher d'aller seul sur la voie publique. Vous devez aussi garder le contrôle de votre animal en toutes circonstances.

En cas de problème lié aux conditions de garde de votre chien, le maire ou le préfet peut ordonner son placement dans un lieu de dépôt adapté.

Ne laissez jamais votre chien seul en présence d'un enfant. Appelez l'attention des enfants sur la nécessité d'être prudents envers votre animal de compagnie : pas de cris, de geste brusque ni de brutalité.

N'oubliez pas de faire identifier votre

chien (par tatouage ou puce électronique). Vous devez être attentif à son état de santé qui peut être à l'origine de modifications de son comportement.



Attention :

Certains chiens sont considérés comme dangereux selon les critères définis par l'arrêté ministériel du 27 avril 1999 (1ère et 2ème catégorie). La détention de ces chiens impose des règles particulières que nous vous invitons à prendre connaissance en mairie.

La divagation des chiens dans notre commune est la cause de différents problèmes :

- déjections sur les trottoirs et les pelouses,
- sacs poubelles éventrés,
- morsures...

Aidez-nous à garder notre village propre et accueillant. Nous comptons sur vous.

Jean-Marie Delière

CENTRE CANIN ET FELIN

Education canine toutes races:

- Ecole du chiot,
- Rééducation des chiens à problème,
- Loisirs et sports canin (Agility, pistage, RCI)

Elevage de Bergers Allemands et Jack Russell terriers

Elevage de chats sacrés de birmanie

Pension pour chiens et chats

Vente d'aliments et accessoires

Route de Vallangoujard
Labbeville

Tel: 01 39 37 80 47 ou 06 08 30 15 28

Site: <http://normont.chiens-de-france.com> pour les chiens
et <http://dunormont.chats-de-france.com> pour les chats



Exposition Artistique



Le samedi 3 avril, à 16 heures, le président du foyer rural a ouvert le 17ème salon artistique de peintures et sculptures en présence des 44 artistes exposant 87 œuvres et d'un public très nombreux, parmi lesquels nous ont honorés de leur présence, Monsieur JP Becquet, Vice Président du parc du Vexin (Mr G. Claudel, Président, ayant été empêché) Madame Lyne Renard, maire de Labbeville, accompagnée de membres du conseil municipal.

A cette talentueuse exposition, participait le groupe d'élèves de « l'atelier d'Anna » dirigé par Anna Gladina qui, tous les mercredis après-midi anime l'atelier de peinture au foyer. Cette manifestation (du 4 au 11 avril) tous les ans, attire toujours autant d'amateurs qui apprécient sa diversité, simplicité et éclectisme. A l'année prochaine.

JF . Foucart

Travaux

La voirie:

Notre Commune a adhéré au groupement de commandes des travaux d'urgence (nids de poules...) pour un montant de 7 000€. Instauré à l'initiative de la Communauté de Communes, ce groupement permet de bénéficier de meilleures conditions financières et d'interventions rapides.

Depuis le début de l'année, la rue du Petit Biard et le chemin d'Hérouville

ont reçu les soins nécessités par le passage de deux hivers rigoureux.

Jean-Marie Delière

Les P'tits Loups du Vexin

8bis, Grande Rue

95690 Labbeville

Tel : 01.30.34.79.07 (répondeur)

www.lesptitsloupsduvexin.fr

Tarif des vacances :

Deux possibilités :

1/ Forfait semaine : Attention : inscription ET présence du lundi au vendredi (de la même semaine).

Tarif pour le 1er enfant 60,00 euros

Tarif pour le 2ème enfant 57,00 euros

Tarif pour le 3ème enfant 55,00 euros

2/ A la carte :

Tarif par jour pour le 1er enfant 16,00 euros

Tarif par jour pour le 2ème enfant 14,50 euros

Tarif par jour pour le 3ème enfant 13,50 euros

Tarif pour la demi-journée (sans repas) 9,00 euros

Pour chaque sortie ou animation une participation de 4 € vous sera demandée.

Cotisation annuelle par famille de 23€.

Les frais sont déductibles jusqu'aux 7 ans de l'enfant. Les projets

Les sorties à venir :

mercredi 19 mai 2010, ferme de Vauléard

mercredi 16 juin 2010, parc Saint Paul à Beauvais

• Dates d'ouverture pendant les vacances :

du lundi 5 juillet au vendredi 30 juillet 2010

du lundi 23 août au mercredi 1er septembre 2010

• **Mini séjour à la ferme du Grand Chemin à Villers en Arthies**

Il est prévu pendant la semaine du lundi 19 au vendredi 23 juillet 2010 inclus.

C'est ouvert aux enfants entre 3 et 12 ans, adhérent ou non.

Le tarif est de 150 €, avec possibilité de payer en plusieurs fois.

Le bulletin d'inscription et le programme sont mis en ligne sur notre site www.lesptitsloupsduvexin.fr ; des exemplaires papiers seront à votre disposition chez les P'tits Loups.

Naissances

Nous félicitons les heureux parents de :

Hugo DESSOUFLEIX le 19 décembre 09

Djulia DESOMBRE--SCHNEIDER le 25 décembre 09

Louise LEPOITTEVIN le 16 mars 10

Sarah GARCIA le 19 mars 10.

Mariages

Jean-François GAYET et Francine LENOIR le 10 avril 10

Florent MICHEL et Anne-Sophie VIVET le 24 avril 10



Agence de la Vallée

www.immovallee.com



Acheter

Nous trouvons et vous proposons des maisons qui vous ressemblent,
toujours en accord avec votre demande.



Vendre

Nous sommes à votre écoute et mettons tout en oeuvre pour vous satisfaire.
Estimation **GRATUITE**



Louer

Une agence immobilière unique qui vous guide dans vos démarches
et la gestion de votre dossier.

AGENCE DE LA VALLEE
5 rue Pierre Pilon
95690 NESLES LA VALLEE

tél: 01 34 70 89 43
fax: 01 34 70 89 79
E-mail: contact@immovallee.com
Site internet: www.immovallee.com